ENSEMBLE IMMOBILIER - COMMUNE DE SASSENAGE

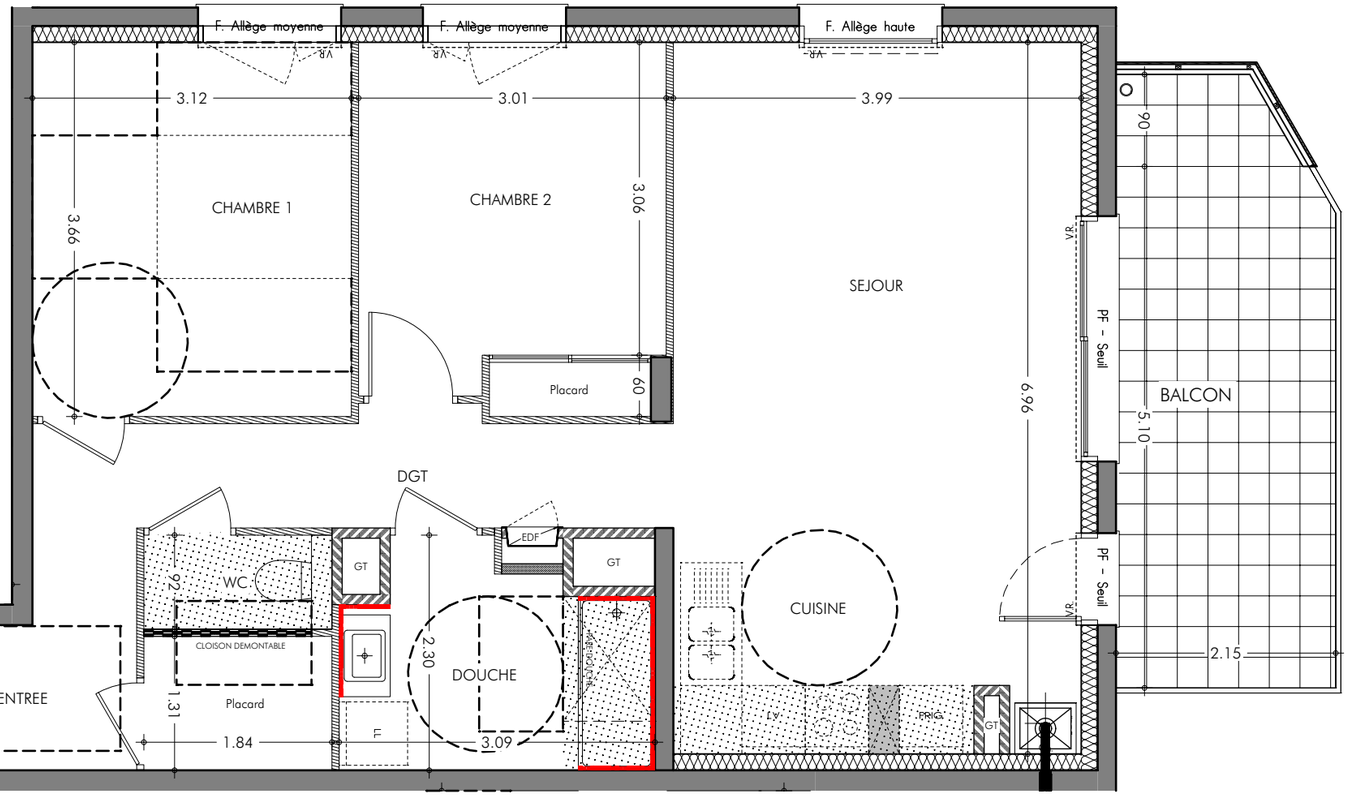

Faience
PF - Seuil = Ht entre 0 et 4 cm
PF - Marche balcon = Ht entre 4 et 15 cm
PF - Marche terrasse = Ht entre 4 et 20 cm
F. Allège basse = Ht entre 0.00 m et 0.50 m
F. Allège moyenne = Ht entre 0.50 m et 1.50 m
F. Allège haute = Ht entre 1.50 m et 1.90 m

SOFFITE
FENETRE A SOUFFLET

0 1 2 3 4 5

Une réalisation

Gilles TRIGNAT RESIDENCES

RÉSIDENCE AMBOISE

SASSENAGE

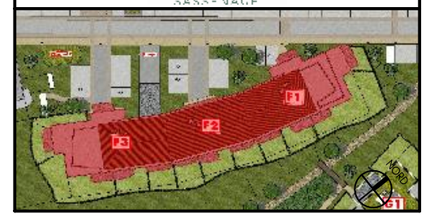

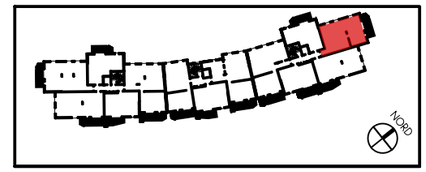

N°	Type	Etage
F1-2-179	T3	R+2

Entrée	4.34 m²
Pl.	2.41 m²
Séjour/Cuisine	27.79 m²
Chambre 1	11.42 m²
Chambre 2 & Pl.	10.64 m²
Dgt	6.38 m²
Douche	5.97 m²
WC	1.69 m²
Total	70.64 m²

Balcon	12.31 m²

L'AGENCE
ARCHITECTE : Yvon CHARLES

PLAN DE VENTE

Indice B - Octobre 2024

Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions et d'équipements en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, poutres, soffites, faux plafonds, regards, édicules etc... prévus pour des raisons techniques de passage de réseaux et canalisation ne sont pas représentés sur le plan de vente et figurent aux documents techniques. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications en fonction des contraintes techniques issues de l'étude de l'ingénieur VRD (escaliers, rampe, enrochement, murs de soutien de terre, nivellement de terrain, talus, différences de niveaux, réseaux, regards, collecteurs.....) Les pentes des jardins seront adaptées aux contraintes techniques du site.